



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE APPEL D'UNE DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION 3525 chemin St-Charles

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entendra, lors de sa séance qui se tiendra le 18 janvier 2021, l'appel d'une décision rendue par le comité de démolition concernant l'immeuble situé au 3525 chemin St-Charles, Terrebonne, lequel est érigé sur le lot 1 948 343 du cadastre du Québec.

**QUE** conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020, cet appel de la décision du comité de démolition sera soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée minimum de QUINZE (15) jours suivant la publication du présent avis.

**QUE** la documentation afférente à cet appel sera transmise sur demande à la Direction de l'urbanisme durable.

**QUE** les commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau de la municipalité au plus tard le **13 janvier 2021 à 16 h 30**, de l'une des manières suivantes :

Par courriel : [questions@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:questions@ville.terrebonne.qc.ca)

Par la poste : **Greffe et affaires juridiques**  
Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne QC J6W 1B5

En personne : **Hôtel de ville**  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne QC J6W 1B5

**FAIT** à Terrebonne, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

LE GREFFIER,

Me Jean-François Milot

---